

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1763

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

352 691 216 RCS Rouen.

DA-AUDIT.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 40000.00 EUR.

Adresse : 105, Allée Paul Langevin, 76230 Bois-Guillaume.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à YVETOT du 12 mars 2025, la société DA-AUDIT, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 40 000 euros, dont le siège social est à BOIS-GUILLEAUME (76230) 105 Allée Paul Langevin immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 352 691 216, et et la société G.F. AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est 8 Avenue Maréchal Foch 76190 YVETOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 388 944 043, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DA-AUDIT par la société G.F. AUDIT. La société DA-AUDIT ferait apport à la société G.F. AUDIT de la totalité de son actif, soit 100 889 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 43 167 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 46 851 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société FIGESCO AUDIT, Société par actions simplifiée au capital de 615 000 euros, dont le siège social est situé 8 Avenue Maréchal Foch 76190 YVETOT, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 417 525 037, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01 octobre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société DA-AUDIT depuis le 01 octobre 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société G.F. AUDIT. La société DA-AUDIT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 avril 2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ROUEN au nom des deux sociétés : Pour G.F. AUDIT : le projet de fusion a été déposé le 12 mars 2025, constaté le 14 mars 2025, le dépôt portant le numéro 2025/2158 ; Pour DA-AUDIT, le projet de fusion a été déposé le 14 mars 2025, constaté le 14 mars 2025, le dépôt portant le numéro 2025/2179, pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente

fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

